

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »

(PAGES 85 A121)

RÉSUMÉ

Consacrée à la réorganisation de la Direction générale adjointe Solidarités – Réussite, l'année 2019 aura inscrit son action dans la continuité des années précédentes. L'exercice 2020 sera centré sur les 1^{ers} développements des projets de directions de la DGA Solidarités et Réussite.

I - ENFANCE FAMILLE

En 2020, le Président propose de s'appuyer sur 3 orientations principales pour poursuivre le travail engagé et finaliser le déploiement de nouveaux services décidés en 2019 :

Orientation 1 : Améliorer la coordination de la politique de prévention et garantir un accompagnement préventif de qualité pour les enfants et leurs familles

Il est proposé de veiller au renforcement des actions de prévention menées par la Protection maternelle et infantile sur l'ensemble du département en lien étroit avec nos partenaires. Le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance est également proposé en complémentarité des actions menées par la collectivité.

Enfin, le nouveau service de prévention spécialisée se déploiera pleinement en 2020 ainsi que l'ensemble des actions contribuant à favoriser l'insertion des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance engagée en 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Orientation 2 : Finaliser les projets d'évolution de l'offre d'accueil et d'accompagnement engagés en 2019

A l'appui des décisions prises en 2019, le foyer départemental de l'enfance finalisera en 2020 la mise en œuvre d'un projet renouvelé centré sur les missions d'urgence avec le transfert du service de placement à domicile et le développement de l'accueil séquentiel et d'un centre parental.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre l'adaptation de notre offre d'accueil départementale dans l'objectif de favoriser la stabilité des enfants confiés. Pour cela, l'expérimentation d'un suivi intensif de certains accueils par des assistants familiaux sera poursuivi et des projets conjoints avec le secteur sanitaire seront travaillés afin de proposer un accompagnement adapté pour les enfants ayant des besoins spécifiques.

Orientation 3 : Renforcer la qualité de l'accompagnement éducatif et du suivi médical des enfants confiés en agissant auprès des lieux d'accueil et des professionnels de la protection de l'enfance

A l'appui d'une meilleure structuration du partenariat avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux, il est proposé de poursuivre les actions visant à améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement, la lisibilité des interventions de chacun et le renforcement du suivi médical des enfants confiés. La conduite par les services du département de projets associant l'ensemble des partenaires pour définir des repères communs dans l'accompagnement éducatif contribuera à renforcer la qualité de nos interventions.

II - ACTION SOCIALE ET TERRITOIRES

Le Président nous propose 3 orientations principales :

Orientation 1 : Piloter et mettre en œuvre le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Action 1 : le Fonds de Solidarité Logement : poursuivre les travaux de réflexion autour de l'actualisation du règlement intérieur

Action 2 : accentuer nos actions en faveur de la prévention des expulsions locatives

Action 3 : Le Fonds d'Aide à l'Auto-amélioration des logements. (FAAL)

Pour 2020, le Président nous propose de ne pas reconduire le dispositif FAAL.

Orientation 2 : Garantir un accueil inconditionnel et une meilleure coordination des parcours

Action 1 : améliorer l'accueil dans les Maisons des Solidarités : le président nous propose de poursuivre le projet d'amélioration initié en 2016, de répondre aux objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté en organisant le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité, de réinterroger le maillage territorial des services de la Direction Générale Adjointe des Solidarités et Réussite.

Action 2 : poursuivre l'expérimentation de la commission unique d'attribution des aides financières et dans ce cadre mettre en œuvre le projet de référent de parcours

Action 3 : L'accompagnement social des personnes en situation de vulnérabilité : le président nous propose de lancer un appel à projet pluriannuel afin de mettre en œuvre les Mesures d'Accompagnement Social Individualisé

Orientation 3 : Evaluer et adapter nos dispositifs de soutien et d'aide sociale

Parmi les propositions du Président, on peut noter :

- rédiger un Règlement intérieur du Fonds Social de Transition,
- proposer des critères de soutien financier pour l'aide alimentaire.

II – AUTONOMIE

Au titre de l'exercice 2020, le Président propose d'organiser notre action en faveur des personnes âgées et en situation de handicap autour de 5 orientations stratégiques axées notamment sur la connaissance des publics, le maintien à domicile et l'alternative au placement, la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des établissements et services :

Orientation 1 : Rénover notre politique en faveur des personnes âgées et handicapées au travers d'un schéma départemental de l'autonomie conjoint avec l'ARS

Action 1 : Elaborer un schéma départemental Personnes Agées – Personnes Handicapées unique avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), fédérant tous les acteurs du département en vue de prioriser nos actions, en favoriser la cohérence et la complémentarité avec celles des partenaires

Action 2 : Développer une observation conjointe des populations et leurs besoins en mutualisant nos compétences et connaissances avec les partenaires (ARS, collectivités, institutions...)

Orientation 2 : S'engager dans une politique plus inclusive pour sortir du « tout établissement »

Action 1 : Etre le garant de la qualité de prise en charge dans les établissements et services accueillant des ardennais en prolongeant la signature de CPOM, en créant avec l'ARS un comité départemental de sélection des projets innovants, en élaborant un diagnostic des besoins et en favorisant l'habitat inclusif

Action 2 : Impulser une dynamique de transformation et de diversification de l'offre en faisant prendre au département un virage dit « inclusif » en faveur de l'ouverture des établissements vers l'extérieur et le pluri-agrément

Orientation 3 : Soutenir l'action en faveur du maintien à domicile dans une recherche d'équité et de qualité des réponses sur l'ensemble du territoire

Action 1 : Assurer une couverture de l'ensemble du territoire par les services d'aide à domicile au travers d'un appel à candidature pour la « préfiguration du futur modèle de financement des SAAD », d'une meilleure prise en compte des coûts de déplacement, de la télégestion et d'un dispositif de gestion des situations complexes

Action 2 : Améliorer la qualité de service des SAVS-SAMSAH par un contrôle renforcé et assurer une meilleure répartition des moyens sur les territoires

Action 3 : Améliorer la coordination autour des situations complexes en créant une commission d'étude des situations en amont du dispositif « réponse accompagnée pour tous » et mesurer

Orientation 4 : Développer l'accueil familial et soutenir les aidants

Action 1 : Développer le dispositif Accueil Familial Adulte

Action 2 : Soutenir les aidants familiaux pour qu'ils disposent de temps à soi, en cas d'hospitalisation, et en appliquant les accords FEPEM pour les particuliers employeurs

Orientation 5 : Accentuer notre action de prévention de la perte d'autonomie

Poursuivre le développement d'actions de prévention par le biais de la Conférence des Financeurs de la Prévention à la Perte d'Autonomie en développant l'habitat inclusif

La **MDPH** poursuivra la mise en œuvre du dispositif « réponse accompagnée pour tous », déploiera son système d'information harmonisé, accompagnera le développement du logiciel recensant l'offre de places médico-sociales disponible, participera au projet territorial de santé mentale et à l'élaboration du schéma départemental PA-PH.

IV INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI

En mars 2019, 9 870 foyers ardennais ont perçu l'allocation RSA représentant 11 329 personnes soumises aux droits et devoirs.

Le Président nous propose :

- D'appliquer la neutralisation des ressources tirées d'activités salariées saisonnières dans les secteurs agricoles (vendanges) du tourisme, hôtellerie et restauration.
- De faire évoluer le contenu des appels à projets Politique Départementale d'Insertion pour inscrire les actions dans une logique de parcours répondant aux obligations réglementaires et aux orientations du Plan Pauvreté.

En conclusion, le Président propose pour 2020 :

- De créer une enveloppe de 100 000€ destinée à participer financièrement aux projets en matière de retour à l'emploi qui ne s'inscrivent plus dans les appels à projets PDI 2020,
- De réintégrer 2 des 4 référents emploi territoire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Ardennes, au sein du service « retour à l'emploi durable » de la DIRE,
- De reconduire le soutien financier alloué au PLIE et à l'organisme intermédiaire,
- De poursuivre et accentuer notre politique de soutien financier aux contrats aidés et renforcer la mobilisation des partenaires pour sa mise en œuvre,
- De se prononcer au cours du 1^{er} semestre 2020, sur les modalités de gestion du futur programme FSE 2021-2027.

V HABITAT

Le Département s'est engagé en 2018 dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé « Habiter mieux en Ardennes 2018-2021 ». Ce programme a pour ambition d'accompagner la rénovation de 2000 logements sur la période 2018-2021. Le Département maître d'ouvrage a confié le suivi-animation au groupement « URBAM CONSEIL-ENERCCOP Ardennes Champagne- SOLIHA Ardennes ». Le montant du marché s'élève à 2 189 424 € TTC. Anah, CAF et huit EPCI participent au financement du suivi-animation. L'Anah, la CAF et les huit EPCI participent à son financement.

Après 1 an de fonctionnement, 1 000 propriétaires ont bénéficié d'un diagnostic et 466 dossiers ont été déposés auprès de l'Anah.

Le Président propose :

- De poursuivre le programme en 2020,
- D'inscrire un crédit de paiement de 730 000 € pour 2020.

Le Président nous demande de bien vouloir en débattre